

# PACK Cyber

## Fiche Produit



Dans un environnement marqué par la transformation numérique de la société et de l'économie, les cyber-risques sont devenus une réalité incontournable, au centre des préoccupations des entreprises.

Quelles que soient leur taille et leur activité, les entreprises sont exposées aux cyber-risques. En effet, elles exploitent des données à caractère confidentiel ou personnel et utilisent des réseaux et supports informatiques pour échanger et conserver des données. Pertes d'informations confidentielles, piratage informatique, vol de matériels informatiques, erreurs commises par un salarié... sont autant de risques encourus au quotidien par les entreprises.

» LE PACK CYBER EST LA SOLUTION POUR COUVRIR AU MIEUX LES RISQUES ET METTRE EN PLACE LES ACTIONS NÉCESSAIRES AFIN DE LIMITER LES IMPACTS SUR VOTRE ACTIVITÉ.

### Qui est assuré ?

Le PACK Cyber permet de protéger :

- les sociétés et leurs filiales ayant un **chiffre d'affaires jusqu'à 50 millions d'euros**.
- Si elles réalisent moins de 30 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation aux USA et au Canada, elles peuvent également être couvertes par le PACK Cyber d'AIG.

### Quelles sont les garanties du PACK Cyber adaptées aux PME et PMI ?

#### GESTION D'UN INCIDENT

##### Actions d'urgence

##### Frais et dépenses garantis :

- Consultant juridique
- Expert informatique
- Atteinte à la réputation
- Restauration et récupération des données
- Frais de notification
- Frais de monitoring et de surveillance

#### DOMMAGES SUBIS PAR L'ASSURÉ

##### Enquête et sanction d'une autorité administrative :

- Enquête d'une autorité administrative
- Sanction pécuniaire prononcée par une autorité administrative

##### Cyber-extorsion

##### Perte d'exploitation :

- Perte d'exploitation
- Frais supplémentaires d'exploitation

#### RESPONSABILITÉ CIVILE

##### Atteinte aux données

- Atteinte à la sécurité du système informatique
- Manquement à l'obligation de notification
- Sous traitant

**OPTION PREMIUM : SURCONSOMMATION TÉLÉPHONIQUE, CYBER DETOURNEMENT DE FONDS & CARENCE DU PRESTATAIRE D'EXTERNALISATION**

### POINTS FORTS

- » Une ligne d'urgence accessible 24h/24 et 7j/7 en cas d'incident pour organiser les premières mesures qui s'imposent
- » Accès à un consultant référent et à un réseau d'experts : conseils juridiques et spécialistes en gestion de crise
- » Garanties Cyber-extorsion et Pertes d'exploitation incluses d'office
- » Couverture de nombreux risques non pris en charge par les produits d'assurance classiques
- » Un service gratuit d'assistance ALLO INFO JURIDIQUE
- » Expérience mondiale de plus de 20 ans sur le marché des risques cyber
- » Des équipes de souscription et gestion des sinistres spécialisées et dédiées, basées à Paris

# PACK Cyber

## Fiche Produit



Avec l'**Option Cyber PREMIUM**, les assurés ont accès à :

- la **Garantie Surconsommation téléphonique**, qui prend en charge le coût de la surconsommation téléphonique suite à un accès ou une utilisation non autorisée des systèmes téléphoniques,
- la **Garantie Cyber détournement de fonds**, qui couvre les pertes pécuniaires correspondant à la valeur des fonds, titres ou actifs financiers consécutives à un vol suite à un accès ou une utilisation non autorisée des systèmes informatiques
- et la **Garantie Carence du prestataire d'externalisation**, qui couvre toute dégradation ou suspension du service fourni par le système informatique du prestataire d'externalisation et/ou toute interruption d'accès aux données par la société souscriptrice en raison de leur destruction, modification, altération, corruption, endommagement ou suppression ayant pour cause directe ou exclusive une atteinte à la sécurité du système informatique du prestataire d'externalisation empêchant l'accès aux données et faisant obstacle à la poursuite normale de l'activité de la société souscriptrice.

### Quelles sont les activités éligibles ?

Le PACK Cyber permet d'assurer toutes les activités listées ci-dessous et réparties en 6 catégories :

#### Droit, Intermédiation, Finance et Patrimoine

Agent immobilier, Expert-comptable, Conseiller en Investissement Financier, Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant, Démarcheur Bancaire, Démarcheur Financier, Intermédiaire en Opération de Banque et en Service de Paiement, Intermédiaire d'assurance, **hors agent général d'assurance**, notaire, huissier, commissaire aux comptes, agent sportif, agence de voyage. **A l'exclusion de l'activité d'avocat ou de conseil juridique.**

#### Hôtellerie & Restauration

Hébergement touristique, camping, restauration traditionnelle et collective, débit de boissons

#### Télécom & Gestion des Données informatiques

Fournisseur d'accès internet, opérateur de télécommunication, infogérance, traitement de données informatiques. **A l'exclusion des hébergeurs et de fournisseurs de cloud.**

#### Commerce de détail & E-commerce

Commerce de tout bien de consommation ou de produits alimentaires y compris en ligne

#### Autres activités

Toutes les activités sauf celles mentionnées sous les catégories détaillées dans le document « Répertoire des activités », et celles mentionnées au critère d'éligibilité n°16\*

### Que faire en cas d'événement Cyber ?

Le PACK Cyber met à disposition un **service d'assistance disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**. Les assurés ont accès à un panel d'experts en droit, informatique et communication pré approuvés par AIG en cas de sinistre.

\* sauf collectivités locales, territoriales et établissements de droit public (EPA), établissements scolaires (établissements scolaires de formation initiale publics et privés), aéroports et compagnies aériennes, toute activité de production audiovisuelle et musicale, tout site Internet de réseau social, toute activité liée aux institutions financières (1), toute vente d'armes, de drogues, de substances et produits illicites, toute communication ou diffusion d'informations ou d'images à caractère érotique et pornographique, tout site Internet à caractère religieux, politique et idéologique, tout service de rencontres amicales, sentimentales et sexuelles, toute activité de jeux et paris, toute activité contraire aux bonnes mœurs, activités de santé, industries pharmaceutiques, fournisseurs de cloud, activités de centres d'appels / télémarketing, hébergeurs, activités de datacenters, activités d'éditeurs de jeux vidéo, avocats et conseils juridiques, agents généraux d'assurance.